

Le 28 juin 2011

PAR COURRIEL ET PAR POSTE

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Annie Gariépy**  
Avocate

8, du Village boisé  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859  
Télec. : (450) 515-1859  
C. élec. : [meagariepy@gmail.com](mailto:meagariepy@gmail.com)

**OBJET : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport  
d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2009  
Demande d'argumentation écrite du RNCREQ  
Dossier : R-3669-2008 phase II**

---

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ désire demander à la Régie l'autorisation de présenter une argumentation écrite plutôt que de plaider oralement.

Vous avez déjà reçu la demande de Me Sicard de plaider par écrit pour des considérations de santé. Les circonstances imprévisibles résultant des ennuis de santé de la procureure d'UC, cumulée aux conséquences que cette situation engendre sur la coordination entre les deux intervenants, m'incite à formuler la même demande.

Les ennuis de santé de ma consœur ont des répercussions certaines sur la présentation de l'argumentation du RNCREQ.

Comme il est à la connaissance de la Régie, dans un esprit de concision, les deux intervenants avaient convenus dès le départ d'une séparation des sujets à couvrir par leur procureur respectif, incluant le traitement de ces sujets en plaidoirie.

Cependant, la situation actuelle occasionne certains enjeux logistiques importants pour le traitement de l'argumentation qui ne pouvaient être envisagés à l'origine. Pour soulager ma consœur, un réaménagement des responsabilités entre les deux procureures doit être fait et, devant l'augmentation de ma charge de travail, il me sera impossible d'être

présente pour entendre la plaidoirie du Transporteur que je pourrai cependant écouter à distance via le service de transmission des audiences. En effet, bien que j'aie réservé les dates retenues par la Régie pour l'audition des plaidoiries, la situation actuelle rend ma présence en audience bien plus difficile.

La répartition des sujets et le traitement de ceux-ci a pour conséquence que je dois présenter une argumentation écrite à mon client et à UC afin de permettre à chaque intervenant de l'endosser et, le cas échéant, de permettre à UC de présenter les distinctions de sa propre position.

S'il plaît à la Régie, je suis disposée à venir lire cette argumentation en audience mais elle ne différera en rien à la version écrite. Si cela devait s'avérer nécessaire de plaider oralement, je prie la Régie de bien vouloir me permettre de le faire une journée après qu'UC aura déposé son argumentation, permettant ainsi à nos clients respectifs d'autoriser les versions finales des argumentations.

En tout respect, et considérant la situation, je demande toutefois d'être autoriser à vous déposer par écrit mon argumentation dans les délais octroyés à UC.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Eric Dunberry  
Me Hélène Sicard (UC)  
Philippe Bourke (RNCREQ)